

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

ANGLETERRE. — Londres, le 13 août.
Le roi des Belges fera pendant son séjour à Ostende une courte visite à la cour d'Angleterre et retournera à Bruxelles pour assister aux fêtes de Septembre.
— Il y a eu hier et aujourd'hui des conseils de ministres au Foreign-Office.
— Hier, les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de France ont travaillé au ministère des affaires étrangères.
— Sir Frédéric Lamb et le comte de St-Aulaire sont nommés pour représenter l'Angleterre et la France au couronnement de l'empereur d'Autriche à Milan.
— La première émission de shillings à l'effigie de la reine a eu lieu samedi à la monnaie. Cette émission était peu nombreuse. Une émission générale se fera dans peu de jours.
— Le bateau à vapeur IBERIA est arrivé de Lisbonne et a apporté des nouvelles jusqu'à la date du 7 courant. La nouvelle la plus importante est celle de la prise et de l'exécution du célèbre chef miguéliste Remechido, et la défaite des guérillas qu'il commandait. Le commandant de la 8e division militaire en a envoyé la nouvelle officielle au comte Bomfin, à la date du 28 juillet.
Des lettres particulières ajoutent que Remechido, après avoir comparu devant une cour martiale, a été fusillé, à Faro le 2 août. Dans l'affaire qui a eu lieu le 28, il a perdu 50 à 60 hommes tués et autant de blessés; on a saisi tous ses papiers, sa correspondance et une somme d'argent d'environ cinq centos ou 1150 liv. st.

prendre à Berlin une physionomie toute nouvelle et qui nécessitait de la part de notre cabinet la plus sérieuse attention. On ajoutait qu'il avait décidé qu'un corps de trente mille hommes allait occuper la ligne du Rhin, et l'on désignait le maréchal Gérard comme devant présider à sa formation. Tels sont les bruits que nous avons recueillis et que nous transmettons à nos lecteurs, sans pouvoir toutefois les garantir.
— L'Opéra vient de faire une grande perte. Le chanteur Lafont est mort mardi à Paris d'une pleurésie.
Lafont avait créé dans Rober-le-Diable le rôle de Raimbaud, qu'il chantait parfaitement. Lafont doublait Nourrit, et après le départ de celui-ci avait hérité du rôle de Roberit, que Duprez n'a jamais joué à l'Opéra.
Le chanteur Lafont était de Bordeaux; il avait été employé dans les douanes avant d'entrer au théâtre, où l'appelait sa vocation et un organe magnifique.
— On a joué hier au Théâtre-Français une comédie en cinq actes et en vers ayant pour titre le MÉNESTREL. C'est le premier ouvrage d'un jeune homme qui a à peine dix-huit ans et qui se nomme Bernay. Cette comédie révèle un beau talent.
— On écrit de Toulon, le 10 août:
Le prince Frédéric d'Autriche est descendu à terre ce matin; il est venu déjeuner à l'hôtel de la préfecture maritime et faire ses adieux au vice-amiral Lucien Lagravière, qui est allé ce soir à bord de la frégate la Guerrière rendre visite au jeune prince.
La frégate la Guerrière n'attend qu'un vent favorable pour lever l'ancre. Ce bâtiment se rendra directement à Gibraltar: il touchera ensuite successivement à Cadix et à Tanger. La Guerrière retournera à Malte vers le milieu du mois de septembre; le jeune prince autrichien aura ainsi visité toute la côte de la Méditerranée et sera même allé jusqu'au delà du détroit de Gibraltar.
S. A. I. et R. le prince Frédéric paraît très-satisfait de l'accueil qui lui a été fait dans notre port.
Une activité vraiment extraordinaire se fait remarquer aujourd'hui dans l'arsenal maritime de notre port: le vaisseau le Triton va partir pour le Mexique; tous les ouvriers disponibles ont été envoyés sur les bombardses le Cyclope, le Vulcain et le Vésuve qui, d'après une dépêche télégraphique d'hier, doivent être armées en toute hâte. On dit généralement que le port de la Vera-Cruz va être bombardé, le gouvernement mexicain persistant à se refuser à tout arrangement.
— On écrit de Naples, le 2 août:
Hier, S. M. la reine est heureusement accouchée d'un jeune prince. Cet heureux événement a été annoncé par des réjouissances publiques.

entrer en campagne, profiter du moment où se fera l'attaque d'Estella. Ce mouvement serait secondé par une démonstration qu'opérerait en même temps le général O'Donnell. Tout est prêt, dit-on, pour se mettre en marche, et l'on n'attend plus que le signal d'Espartero.
» Jauregu (el Pastor), sera le chef de l'expédition Munagoriste.
— On écrit de Madrid, le 6 août:
« Enfin, la réponse du général Espartero, attendue avec tant d'impatience, est arrivée hier au soir à neuf heures. Le courrier était porteur d'une lettre de ce général pour S. M. et d'une seconde lettre pour le président du conseil. Rien n'a encore transpiré au-dehors sur la nature de ces dépêches; mais il faut qu'il y ait quelque chose de très-important, car M. le comte d'Ofalia, président du conseil, s'est rendu immédiatement au palais et est resté en conférence avec la reine jusqu'à 11 heures. Ensuite il y a eu une réunion de tous les ministres à l'hôtel du président du conseil qui a duré jusqu'à deux heures du matin, et aujourd'hui, avant onze heures, le conseil des ministres était de nouveau réuni à l'hôtel des affaires étrangères. Différens bruits couraient à Madrid, mais il n'y avait encore rien de certain. »

FRANCE. — Paris le 15 août.
A trois heures et demie, M. le prince de Joinville est arrivé de Lunéville.
— La cour a dû quitter hier Neuilly pour habiter les Tuileries jusqu'après les relevailles de la duchesse d'Orléans.
— M. le baron Deffaudis, chargé d'affaires au Mexique, vient d'arriver à Paris.
— M. Lacave Laplagne a donné hier un dîner diplomatique à sa maison de campagne d'Auteuil.
— Les médecins ne quittent plus le pavillon Marsan, et le bulletin porte que la grossesse de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans est arrivée à son dernier période.
— Le gouvernement est décidé à adopter de vigoureuses mesures pour terminer promptement l'affaire du Mexique. L'escadre de blocus va être considérablement augmentée, le nombre des bâtiments de guerre sera porté à vingt-deux. M. le contre-amiral Baudin est nommé commandant en chef de la division navale française du Mexique en remplacement de M. Bazoche, qui va rentrer en France. (DÉBATS.)
— On lit dans le JOURNAL DE PARIS:
Hier dans la soirée un conseil extraordinaire a été tenu sous la présidence du roi. M. le maréchal Gérard y aurait été appelé pour prendre part à la discussion ouverte sur la question belge. Les dernières dépêches de M. le comte Bresson auraient donné à entendre que cette affaire venait de

NOUVELLES D'ESPAGNE.
Le MÉMORIAL DES PYRÉNÉES du 11 porte ce qui suit:
« Le bruit court que la troupe de Munagorry doit, pour

BELGIQUE — Bruxelles, le 16 août.
LL. MM. le roi et la reine assisteront aujourd'hui aux fêtes du jubilé à Malines. Un déjeuner leur sera offert par la ville. Tous les ministres y ont été invités. Samedi 18, L. M. repartiront pour Ostende, où elles séjourneront jusqu'à la fin du mois et se rendront à cette époque en Angleterre.
— On ne peut se faire une idée de l'affluence de monde qui s'est rendu à Malines aujourd'hui. Le convoi du chemin de fer parti à 9 heures et divisé en trois se composait d'environ 60 voitures, celui parti vers midi comptait près de 50 voitures. Il est parti aussi une foule d'équipages et de voitures de place par le pavé.
— La commission pour l'érection du monument de M. Rouppe a prié des personnes honorables de vouloir bien se charger de recueillir les souscriptions dans les diverses sections. Les regrets si bien sentis par la population donnent la conviction que chacun s'empressera à y prendre part. Des listes seront déposées au secrétariat de l'Hôtel-de-Ville et dans les bureaux de chaque journal. Il en a été adressées aux sociétés littéraires et autres de la capitale. Toutes les offrandes, même les plus modiques, seront reçues avec reconnaissance.
Bruxelles, le 12 août. (3 heures.) — Les fêtes du jubilé de Malines ont eu assez d'attrait pour amener la désertion de la majeure partie des habitués de la bourse; il est vrai de dire que depuis ce matin la population de la capitale a diminué de moitié, malgré ces doubles et triples convois, ne suffit pas pour transporter les curieux, à chaque départ il reste des milliers de personnes qui, ne voulant pas renoncer au pèlerinage prennent les anciens moyens de locomotion, on se hisse sur les vieilles diligences, les omnibus, on s'entasse dans toutes les voitures publiques, fiacres vigilantes, etc. la route pavée de Bruxelles à Malines est plus vivante que jamais. Ce concours extraordinaire pour voir une

FEUILLETON.
LES BAYADÈRES A PARIS.
Après les deux articles du Courrier de Bordeaux sur les Bayadères, que nous avons reproduits, on lira encore avec beaucoup d'intérêt l'article qui suit, extrait du Journal des Débats.
Sans étudier leur généalogie, on reconnaît d'abord que les danseuses de l'Orient sont toutes sœurs; qu'elles ont une origine commune, dont l'immuable Orient conserve encore les traces.
Comme jadis, l'Égypte moderne a des danseuses qui sont en même temps des improvisatrices; on les appelle Almés savantes. Une éducation plus soignée que celle des autres femmes leur a mérité ce nom. Elles ont cela de commun avec les plus célèbres courtisanes de la Grèce. Ce sont probablement les seules danseuses contemporaines dont les études ne soient point bornées au seul exercice de leur art. Les Almés forment une société célèbre dans le pays. Pour y être reçue, il faut avoir une belle voix, connaître les règles de la langue, de la poésie, et pouvoir sur-le-champ composer et chanter des couplets adaptés à la circonstance. Les Almés savent par cœur toutes les chansons nouvelles et les plus jolis contes. Point de festins dont elles ne fassent l'ornement. On les place dans une tribune d'où elles chantent pendant le repas. Elles descendent ensuite, et forment des danses qui ne ressemblent nullement aux nôtres. Ce sont des ballets-pantomimes qui représentent les actions de la vie commune, et le plus souvent des scènes d'amour. La souplesse de leur corps est inconcevable. On est étonné de ces sortes de danses. De longs cheveux noirs tressés et parfumés flottent sur leurs épaules; une tunique transparente voile à peine leur sein. Le son de la flûte, des castagnettes, du tambour de basque et des cymbales règle leurs pas et presse ou ralentit la mesure. Des chants analogues à ces sortes de scènes les aiment encore. Elles semblent dans l'ivresse. Ce sont des bacchantes dans le délire.
Les Almés sont appelés dans tous les harems. Elles apprennent aux femmes les airs nouveaux, et leur enseignent l'art de la danse. Ces filles, dont l'esprit est cultivé, ont une conversation agréable et parlent

leur langue avec pureté. L'habitude de cultiver la poésie leur rend familières les expressions les plus douces, les plus sonores. Elles récitent avec beaucoup de grâce. Elles chantent des airs gais, dont la mesure est vive et légère comme quelques-unes de nos ariettes. Mais c'est surtout dans le genre pathétique que se déploie leur talent. Elles déclament alors sur le mouvement d'une romance; et leurs sons tour à tour tendres, touchants ou plaintifs, inspirent une mélancolie qui s'accroissant par degrés, les conduit à des larmes d'attendrissement. Les Turcs eux-mêmes, les Turcs, ennemis de tous les arts, passent des nuits à les entendre. Ces femmes se font payer fort cher et ne vont guère que chez les grands seigneurs et les gens riches.
Les Bayadères de l'Inde, s'il est permis d'en juger par celles qui viennent d'arriver à Paris, n'ont rien de commun avec la licence des almés.
Sur quel théâtre danseront ces Bayadères? Grave question qui n'est pas encore résolue, et qui n'est pas facile à résoudre, malgré les offres qui leur sont faites de toutes parts. A entendre les experts, de danseuse à danseuse il n'y a que la main, et le vulgaire pu croire un instant que l'Académie royale de Musique ne dérogerait nullement en montrant au public des danseuses indiennes, après lui avoir offert des danseuses espagnoles.
Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Académie royale s'est renfermée jusqu'à ce jour dans un silence superbe; aucun ambassadeur n'est encore présenté, et le directeur de l'Opéra semble jusqu'à ce jour bien déterminé à s'en tenir aux Bayadères du crû. Mais ce qui semblera plus extraordinaire, c'est que si, l'offre est faite, elle n'est peut-être pas acceptée; et voici les arguments que j'ai pu recueillir à ce sujet. On observe que le mérite des Bayadères consiste surtout dans l'expression de leur regard, dans le jeu de leur physionomie: n'est-il pas à craindre qu'une grande partie de ces avantages ne puisse être appréciée dans une salle aussi vaste? D'autres raisons viennent à l'appui de cette première objection.
L'Académie royale de Musique, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ne sera-t-elle point effarouchée des accords un peu sauvages, accompagnés indifféremment des Bayadères? On a entendu jusqu'ici rue Lepelletier de la musique française, de la musique italienne, de la musique allemande; mais de la musique indienne!... Enfin il est une dernière considération toute puissante: la salle de l'Opéra n'est ouverte au

public que trois fois par semaine; et l'on ne saurait trop se presser d'assouvir Paris affamé de la danse des Bayadères. La saison des beaux jours qui a commencé si tard, est bien près de finir. Avec les beaux jours les hirondelles nous quittent, et s'en vont chercher sous peine de mort un climat plus doux. On en a fait dernièrement l'épreuve; les gazelles ne peuvent pas non plus se passer des feux de l'Orient. Or, sans parler de leurs yeux si brillants et si doux, et tant célébrés par les poètes, les Bayadères ont encore plus d'un rapport avec leurs compatriotes les gazelles. Ces filles du soleil pourront-elles s'en passer? Elles ont supporté les fatigues d'un long voyage; elles sont destinées, dit-on, à visiter la plupart des capitales de l'Europe. Dès qu'elles auront quitté Paris, Londres les attend, puis Bruxelles, puis Berlin, puis Vienne. Il faut qu'elles aient fini de parcourir le nord de l'Europe, et gagné l'Italie avant les premiers froids. Enfin l'on ajoute que le congé accordé aux Bayadères par les brahmes n'est que de dix-huit mois à compter du jour du débarquement. Si tous ces détails sont exacts, pressées par le temps, pressées par l'hiver, il semble bien difficile que les Bayadères ne paraissent pas tous les jours et sans interruption devant le public pendant leur séjour à Paris.
En attendant qu'elles paraissent sur nos théâtres, voici les Bayadères telles que j'ai cru les voir; peut-être est-il permis de se servir de cette expression quand il s'agit de rendre compte de l'apparition la plus rapide, la plus nouvelle et la plus inouïe qui ait jamais frappé mes regards.
La troupe se compose de huit personnes: trois hommes et cinq femmes; les trois hommes se nomment:
Ramalingon, — natouven, ou chef de la danse.
Saravana, — palouguen, ou chef des chants.
Devenayagon, — malacarem, ou chef des instruments.
Voici les noms des cinq femmes:
Tillé, grande prêtresse, elle a trente ans.
Amang, âgée de dix-huit ans.
Soundiron, âgée de quatorze ans.
Rangoun, du même âge.
Veydon, âgée de 6 ans.
Au moment où la troupe se présente, les musiciens sont placés derrière les danseuses.
Le chef du chant s'accompagne avec des espèces de cymballes qui ne



procession et des calvades fait le sujet des conversations de la bourse, on ne s'y occupe pas d'affaires en fonds indigènes. Les cours sont bien tenus, voilà tout.

Fonds de l'Etat : dette active 21 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 1/2 p. c. 91 1/2 p. c. 5 p. c. 75 3/4 A. Société Générale titres en nom 828 P., certificats au porteur émission de Paris 1700 P., Société de Mutualité 1172 50 17 1/4 P., Canal de la Sambre à Poise demandé 1150 (115) A.; Société Nationale 1245 (124 1/2) A.; Manufacture des Glaces 1200 (120) A.; Banque Foncière 1000 (100) A.; Caisse de Valenciennes 985.

La dette active espagnole faite d'abord à 20 5/8 a fléchi à 20 1/8 pour remonter à 20 1/4 et finir à 20 1/8 après la cote; les nouvelles d'Espagne reçues par l'estafette de Paris ne sont pas très rassurantes. Il n'y a ni vendeurs ni acheteurs en huiles.

## LIÈGE, LE 17 AOÛT.

## ACADEMIE DE PEINTURE.

Après dix ans de sollicitations et de démarches actives, M. le directeur du Conservatoire de Musique a la satisfaction de voir s'élever enfin un édifice qui, par une heureuse exception, répondra, nous osons l'espérer, à son utile et noble destination. Combien de temps faudra-t-il maintenant encore pour qu'une autre institution, qui a également pour but de relever l'éclat du nom Liégeois, notre Académie de Peinture, obtienne, de l'autorité municipale, la même preuve de sollicitude? Nous l'ignorons. Il serait nécessaire cependant de s'occuper, dès-à-présent, de cet objet, auquel se rattache l'avenir d'un art qui n'a pas moins puissamment contribué, que la musique, à l'illustration de notre pays.

Notre Académie de Peinture compte à peine une année d'existence, et déjà le nombre des élèves admis à fréquenter les cours qui s'y donnent, sous la direction de professeurs habiles et instruits, s'élève au-delà de trois cent. Ce résultat est sans doute très-satisfaisant, mais il le serait bien davantage si l'insuffisance des locaux, spécialement affectés aux classes, ne s'opposait point à ce qu'on en reçut un plus grand nombre. Aujourd'hui les élèves sont éparpillés dans trois locaux différents, l'un à St.-Abraham, l'autre au Palais, et le troisième dans la rue des Croisiers, et encore ces bâtiments ne sauraient-ils contenir tous les élèves; car le nombre actuel de ceux-ci excède d'un peu plus de la moitié seulement le chiffre total des inscriptions qui est de 600! Ainsi on a été obligé de rejeter trois cents demandes uniquement parce que l'exiguïté de locaux ne permet pas de recevoir au-delà de trois cents jeunes gens!

Aussi long-temps qu'on ne pourra pas établir toutes les classes, et réunir tous les élèves, dans un même édifice, l'Académie ne prospérera point. La surveillance sera souvent en défaut. Un directeur ne saurait se trouver dans trois locaux différents à la fois, pour exciter ses élèves au travail, leur donner les encouragements ou les réprimandes qu'ils méritent, rectifier leurs fautes, guider leur jugement et leur main. Un autre inconvénient se joint à celui-là. Dans l'impossibilité où l'on est d'organiser convenablement, et sur une large échelle, les hautes classes, il est à craindre que les élèves qui les fréquentent, ne se dégoûtent bientôt, obligés, comme ils le sont, à faire éternellement la même chose, et que ceux qui se croient déjà capables d'entrer dans celle de dessin ou de peinture d'après le modèle vivant ne quittent l'Académie pour aller continuer leurs études dans une autre ville. Et que l'on ne pense pas que cette crainte soit chimérique. De semblables départs ont déjà eu lieu. Un jeune homme qui donnait les plus belles espérances a été forcé de quitter l'école uniquement pour le motif que nous venons de signaler.

Les places réservées, dans les différents locaux, pour les galeries des objets d'art, ne sont pas assez spacieuses non plus. La coupole de St-André est remplie aujourd'hui de caisses qui renferment le restant des beaux plâtres achetés, l'an dernier, à Paris, pour notre Académie. Parmi ces objets se trouve l'admirable groupe du Laocoon et la suite de la précieuse collection des bas-reliefs du Parthénon, dus à la munificence de M. Lehon, notre ambassadeur à Paris. Ce loulable protecteur des arts, non content d'avoir fait obtenir à l'Académie, par l'activité de ses démarches, tous ces plâtres à des prix réduits, la plupart, de moitié, faveur qui n'est accordée qu'aux académies de France et qu'aucune ville étrangère n'avait jusqu'alors obtenue, a voulu contribuer de sa bourse à l'ornement de nos galeries, en nous procurant de superbes copies des plus beaux chefs-d'œuvre que puisse posséder une Académie. Outre les caisses qui viennent d'ar-

river, et qui sont au nombre de 28, pesant de 1000 à 1200 kilogrammes, il reste encore une bonne moitié de la première série, reçue dans le courant du mois d'octobre dernier. Celle-ci est déballée et croupit en terre, exposée à la poussière et à l'humidité. L'autre moitié a été transportée, lors de l'ouverture de l'Académie, à St-Abraham. C'était absolument plus que la place, réservée dans ce local pour la galerie des antiques, pouvait contenir. Il est affligeant de voir une collection aussi riche et aussi précieuse condamnée, peut-être pour long-temps encore, à ne pouvoir servir d'étude aux élèves de l'Académie.

La députation permanente du conseil provincial a, dans son dernier rapport, émis le vœu de voir l'autorité communale s'occuper activement de la recherche d'un local mieux approprié aux besoins de l'enseignement. Ce vœu est vivement partagé par tous ceux qui s'intéressent au développement de l'art de la peinture, et qui désirent que notre ville puisse rivaliser un jour avec Anvers et Bruxelles. Les professeurs déploient tout le zèle dont ils sont capables; ils consacrent tous leurs talents à la formation de peintres qui puissent un jour leur faire honneur. Leurs demandes tendantes à obtenir un local plus spacieux, méritent donc d'être accueillies avec bienveillance. De leur côté, les élèves répondent, par leur activité et leur progrès, à tout ce que l'on est en droit d'exiger d'eux. Ils sont occupés en ce moment à concourir, et dans toutes les classes, on remarque la plus louable émulation. Le concours sera terminé vers la fin de ce mois, et grâce à une exposition, dont le projet n'est pas encore définitivement arrêté, mais que nous aimons à regarder comme certaine, le public sera appelé à juger, par lui-même, des résultats de la première année.

Les concours publics du conservatoire royal de musique se feront les samedi 18, lundi 20, et mardi 21 de ce mois, à la salle des Variétés de St-Jacques.

Le premier jour est consacré aux classes de haut-bois, basson, flûte et clarinette.

Le mardi, concours de cor, violoncelle et chant (hommes.)

Le mercredi, violon et piano.

La séance commencera chaque jour à trois heures précises de relevée.

## TIR A LA CARABINE.

Voici les résultats obtenus, hier, au tir à la carabine : M. Léonard Peclers, de Liège, 99 points. — M. Picard, de Bruxelles, 84. — M. Arnold, de Liège, 84. — M. Pinsonnat, chasseur-éclairer, 75.

Sur les 15 séries, 12 ont déjà concouru. Il reste donc les séries 1 et 2.

Les trois plus belles balles ont été faites jusqu'à présent par MM. Malherbe, fils, de Goffontaine, Denis Nicolai et F. Masson, fils.

On nous assure que la compagnie des chasseurs-éclaireurs va se joindre aux sociétés de Ste.-Cécile et Ste.-Barbe, à l'effet d'obtenir de la régence l'autorisation d'établir un tir à l'île de Werihet.

Nous invitons messieurs les amateurs de fleurs d'herbes, à aller visiter la belle collection de M. J. J. Galoppin, à Grivegnée-lez-Liège, collection composée de plus de 700 variétés remarquables tant par la beauté des formes (perfection) que par leurs belles fleurs soit panachées soit rubanées. On remarque avec plaisir que cet horticulteur fait tous ses efforts pour se maintenir au courant des nouveautés dans les genres qu'il cultive principalement les pensées, rhododendrum arboreum, azala indica, et camélias.

On écrit de Gand, le 14 août :

On sait que, d'après la dernière jurisprudence de la cour de cassation de Bruxelles, la restitution de la double et triple valeur, qu'accorde la loi de vendémiaire an IV, ne pouvait avoir lieu qu'en cas de pillage de grains, farines et autres subsistances. Aujourd'hui dans l'affaire Voortman, le tribunal de première instance de cette ville a, par un jugement puissamment motivé, décidé contrairement à cette jurisprudence, et sur la plaidoirie de M. l'avocat Van Huffel, que cette restitution était applicable au pillage de toute espèce d'objets mobiliers. (MESS. DE GAND.)

On écrit de La Haye, 15 août :

S. M. doit quitter sa capitale dans le commencement de la semaine prochaine pour se rendre au camp près de Reyen.

rien de commun avec les collades des danseuses françaises, encore bien moins avec les éclairs flamboyants et passionnés que dardent les danseuses espagnoles.

Tout le monde a pu lire dans le journal de Bordeaux que les Bayadères avaient été fort scandalisées par les pinottes des danseuses de l'endroit. J'avoue que cette indignation n'avait trouvé fort incrédule; elle ne m'étonne plus. On dit que les Bayadères sont des prêtresses, je le crois maintenant; en vain me répondrez-vous que ce sont les prêtresses de l'amour, c'est possible; ce qu'il y a de certain, c'est que ces femmes-là ont une autre croyance et un autre culte que l'amour. Je ne dis pas qu'elles ne puissent en inspirer, mais j'ai cru voir autre chose sous leurs ornements bizarres, sous leurs vêtements bariolés, à travers le tatouage et les anneaux de métal qui leur traversent le visage de part en part. Dans leur profonde indifférence pour le spectateur, dans cette sorte d'extase mystique, et surtout dans ces yeux qui ne regardent jamais que le ciel ou la terre, soyez certain qu'il y a quelque chose de plus élevé que les jongleries d'une courtesane.

Ce qui s'est passé pendant l'entracte me confirme dans cette opinion. Quand l'une des Bayadères reçoit l'ordre de s'approcher, et de nous tendre son bras pour nous en faire observer le tatouage, elle obéit avec une simplicité pleine de grâce, sans répugnance et sans embarras, mais en même temps sans le moindre signe de coquetterie. Quant à la plus âgée, le seul de ses regards que j'aie pu surprendre m'a paru beaucoup plus inquiet que bienveillant. C'est une grande prêtresse qui garde très-sérieusement ses ouailles.

Somme toute, la plus grande curiosité de ce spectacle, l'un des plus curieux qui puisse être offert au public blasé de nos théâtres, ce n'est pas la volupté sans égale du chanteur, ce n'est pas l'ensemble et l'unité merveilleuse de la danse des Bayadères; c'est qu'il existe aujourd'hui à Paris des jeunes filles, danseuses de profession, qui, depuis qu'elles sont nées, n'ont pas témoigné une fois le désir de sortir de leur étroite cellule, et qui n'ont pas encore passé un seul jour sans observer rigoureusement les lois de leur culte et de leur religion. A coup sûr ces danseuses-là sont des danseuses complètement extraordinaires.

PS. En attendant que les Bayadères se montrent sur un théâtre de Paris, on peut les voir aux Champs-Élysées. Allée des Veuves, n. 25. On leur a érigé un théâtre où elles dansent devant un public payant.

» Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, est mort en cette résidence M. le comte W. F. de Reede, président de la première chambre des états-généraux.

— Un affreux assassinat a été commis à Profondeville (Namur). Une jeune fille avait donné rendez-vous à son amant à la lisière d'un bois. Elle ne revint plus. Le lendemain, on ne retrouva que son cadavre à moitié dévoré par des animaux carnassiers. Le jeune homme a été arrêté. On n'a cependant pas d'autre indice à sa charge, jusqu'à présent, que la clameur publique.

— Voici ce qu'écrivit un correspondant d'Amsterdam à un journal de Paris :

On dit qu'à la suite d'une séance du conseil-d'état dont le prince d'Orange était président, il s'est élevé une vive altercation entre ce prince et le roi son père. S. A. R. aurait prononcé un discours très-chaleureux et aurait entraîné tous les autres membres à partager son humeur belliqueuse. Il était d'avis qu'il fallait faire la guerre plutôt que de céder à de nouvelles exigences et qu'il était de la dignité de la nation de se tenir strictement dans les limites tracées par les 24 articles. Il fallait fixer un délai à la Belgique, disait le prince, et en cas de refus, lui, prince d'Orange, ferait la tête de l'armée une seconde irruption. Le roi a, dit-on, fait au prince royal de vives reproches sur ce qu'il nommait une imprudence, et il aurait ajouté que le temps de recourir à des moyens violents n'était pas encore arrivé.

— On lit dans le TEMPS :

« M. Lefèvre-Meuret, sénateur belge, celui-là même qui depuis sept ans est propriétaire unique du journal le *Bon Sens*, se présentait aujourd'hui devant la sixième chambre, poursuivant en escroquerie un Anglais nommé Gérothwold, lequel a fait défaut et ne parait avoir jamais eu domicile à Paris. En 1856, M. Lefèvre-Meuret a prêté 200.000 frs. à ce Gérothwold, uniquement parce qu'un notaire lui aurait dit que c'était un honnête homme et un riche propriétaire foncier. Gérothwold n'était ni honnête, ni propriétaire, et l'argent donné, M. Lefèvre ne l'a plus revu.

Le tribunal a condamné par défaut Gérothwold à deux ans de prison, et il a conseillé à M. Lefèvre de ne point lever le jugement, dont l'entrengagement ne s'éleverait pas à moins de 1,150 fr.

— La GAZETTE d'AUGSBOURG contient une correspondance de Berlin, 5 août, où l'on parle du danger qu'il y aurait à ne point résoudre promptement les questions d'Espagne, de Belgique et d'Egypte. Quant à la première on aurait cependant reconnu qu'elle doit être considérée comme indépendante et qu'on ne doit pas la décider d'après les principes généraux. Quant à la Belgique et l'Egypte on est d'accord pour empêcher toute collision. Pour s'assurer pleinement des dispositions que le roi des Pays-Bas a montrées pour traiter avec la Belgique, les puissances conservatrices se sont réservé le soin de faire faire à La Haye des démarches qui dissiperont tout doute sur la conduite actuelle du cabinet hollandais. D'un autre côté les puissances maritimes saisiront à Bruxelles l'occasion de diriger les démarches du gouvernement belge et de l'amener à un arrangement solide. Ensuite les puissances se mettront en rapports intimes pour employer les moyens qui conduiront au but désiré. En ce moment des instructions ont été envoyées à La Haye et à Bruxelles pour qu'on termine promptement cette affaire.

— Nous avons parlé dans le temps de l'extradition d'un docteur allemand nommé Rittinghausen, arrêté à Bruxelles et conduit à Dijon, sous le poids d'une accusation d'empoisonnement et de vol.

Charles Rittinghausen, docteur en droit, âgé de quarante-sept ans, et auteur de quelques articles insérés dans les journaux de son pays, était venu à Dijon avec un de ses compatriotes, Pierre Schneider qu'il avait connu à Bonn et à Cologne. Les deux amis ayant aspiré en même temps à la main d'Elisa Walen, riche héritière de Cologne, leur amitié se changea en ressentiment implacable. Dans plusieurs circonstances, Rittinghausen manifesta l'intention de tirer de Schneider une vengeance éclatante.

Schneider est mort avec tous les symptômes de l'empoisonnement. On a trouvé dans ses entrailles, après l'autopsie, douze grains de cuivre et une quantité double de plomb; mais on prétendait, dans le système de la défense, que la mort de Schneider était due à l'abus de médicaments conseillés par la doctrine homeopathique.

rien de commun avec les collades des danseuses françaises, encore bien moins avec les éclairs flamboyants et passionnés que dardent les danseuses espagnoles.

Tout le monde a pu lire dans le journal de Bordeaux que les Bayadères avaient été fort scandalisées par les pinottes des danseuses de l'endroit. J'avoue que cette indignation n'avait trouvé fort incrédule; elle ne m'étonne plus. On dit que les Bayadères sont des prêtresses, je le crois maintenant; en vain me répondrez-vous que ce sont les prêtresses de l'amour, c'est possible; ce qu'il y a de certain, c'est que ces femmes-là ont une autre croyance et un autre culte que l'amour. Je ne dis pas qu'elles ne puissent en inspirer, mais j'ai cru voir autre chose sous leurs ornements bizarres, sous leurs vêtements bariolés, à travers le tatouage et les anneaux de métal qui leur traversent le visage de part en part. Dans leur profonde indifférence pour le spectateur, dans cette sorte d'extase mystique, et surtout dans ces yeux qui ne regardent jamais que le ciel ou la terre, soyez certain qu'il y a quelque chose de plus élevé que les jongleries d'une courtesane.

Ce qui s'est passé pendant l'entracte me confirme dans cette opinion. Quand l'une des Bayadères reçoit l'ordre de s'approcher, et de nous tendre son bras pour nous en faire observer le tatouage, elle obéit avec une simplicité pleine de grâce, sans répugnance et sans embarras, mais en même temps sans le moindre signe de coquetterie. Quant à la plus âgée, le seul de ses regards que j'aie pu surprendre m'a paru beaucoup plus inquiet que bienveillant. C'est une grande prêtresse qui garde très-sérieusement ses ouailles.

Somme toute, la plus grande curiosité de ce spectacle, l'un des plus curieux qui puisse être offert au public blasé de nos théâtres, ce n'est pas la volupté sans égale du chanteur, ce n'est pas l'ensemble et l'unité merveilleuse de la danse des Bayadères; c'est qu'il existe aujourd'hui à Paris des jeunes filles, danseuses de profession, qui, depuis qu'elles sont nées, n'ont pas témoigné une fois le désir de sortir de leur étroite cellule, et qui n'ont pas encore passé un seul jour sans observer rigoureusement les lois de leur culte et de leur religion. A coup sûr ces danseuses-là sont des danseuses complètement extraordinaires.

PS. En attendant que les Bayadères se montrent sur un théâtre de Paris, on peut les voir aux Champs-Élysées. Allée des Veuves, n. 25. On leur a érigé un théâtre où elles dansent devant un public payant.



La première audience n'avait point présenté de résultats défavorables à l'accusé. On a été fort surpris le lendemain qu'il était étranglé pendant la nuit du 9 au 10. Il avait reçu, dit-on, le soir une lettre de sa fiancée, annonçant que s'il était acquitté, elle ne consentirait à l'épouser qu'après avoir pris par elle-même communication de la procédure, afin de se convaincre de la vérité. Cependant le soir il ne paraissait nullement abattu; il jona même aux cartes dans la prison jusqu'à dix heures du soir. Son avocat l'avait quitté en lui donnant l'espérance d'un acquittement.

Quel que soit le motif de son funeste rojet, il l'a exécuté à ce qu'il paraît vers trois ou quatre heures du matin. Lorsque vers six heures un guichetier se rendit dans la chambre occupée par Rittinghaussen, il le trouva pendu à un clou placé au-dessus de son lit. Le détenu s'était fait une corde au moyen d'une serviette et de son mouchoir unis avec des ficelles. Sa résolution avait dû être inébranlable; pour que la strangulation fût complète, il avait fallu qu'il courbât les jambes, afin que les pieds ne portassent pas sur son lit. Immédiatement appelé, le médecin a tenté vainement de rappeler à la vie; seulement, la veine ayant été ouverte, quelques gouttes de sang s'en sont échappées. D'ailleurs, ce n'était plus qu'un cadavre.

Son portefeuille, contenant des papiers, portait quelques mots en suscription, par lesquels il pria le géolier de le remettre à son défenseur. Dans un écrit également trouvé sur sa table, et daté de quatre heures du matin, il protesta de son innocence; enfin il demande que l'on procède à son autopsie, disant que les experts reconnaîtront probablement dans ses entrailles les traces de cuivre qui ont été découvertes dans celles de Schneider, qu'il était accusé d'avoir empoisonné.

On avait souvent entendu ce jeune prussien dire: « Ce n'est pas seulement un acquittement qu'il me faut, mais encore la preuve que Schneider n'est point mort empoisonné. » Il aimait à parler de la personne qui a écrit cette lettre, et écoutait avec plaisir les plaisanteries que les guichetiers faisaient sur ses liaisons amoureuses.

L'autopsie a été faite dans l'après-midi du même jour. La cour étant entrée en séance, M. Varemberg, premier avocat-général, a déposé sur le bureau l'acte de décès, et dit que par suite de la mort de Rittinghaussen l'accusation se trouvait éteinte.

Le JOURNAL DE PARIS, qui a cessé d'exprimer l'opinion du cabinet français, donne sur nos affaires les nouvelles suivantes, que nous reproduisons sans y ajouter une foi entière:

« L'affaire hollando-belge éprouve, en ce moment, un nouveau temps d'arrêt, le fait est patent, incontesté; seulement il reçoit une explication différente par les divers organes de la presse française et étrangère; nous croyons être en mesure d'en indiquer les principales causes, qui nous sont révélées par une correspondance particulière de Londres.

« Les deux seuls points qui auraient pu entraver la marche des négociations, au sujet de la question belge, ont reçu dès la première réunion de la conférence leur solution dans le sens des 24 articles. Le cabinet français aurait fait des réserves sur une nouvelle répartition de la dette entre la Hollande et la Belgique, ainsi que sur une réduction proportionnelle des intérêts échus, qui devraient être capitalisés et remboursés à la Hollande dans un nombre d'années déterminées.

Une convention particulière à intervenir entre les cabinets de La Haye et de Bruxelles, sous la garantie des cinq grandes puissances, aurait embrassé ces deux points et réglé les détails de l'exécution.

« Le ministre anglais a demandé que les puissances ou états qui n'ont pas encore reconnu le Roi Léopold, et qui sont intéressés dans la question, procédassent à l'acte de reconnaissance de ce souverain, avant que les arrangements définitifs pour l'exécution des vingt-quatre articles fussent pris et avant toute négociation ultérieure. » On ne sait si lord Palmerston a agi de son propre mouvement, ou si cette idée lui a été suggérée par le roi des Belges, ce qui est plus vraisemblable, si on réfléchit qu'il a conservé des rapports suivis avec ce souverain.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que le cabinet français a appuyé la proposition du représentant britannique, tandis que les autres membres de la conférence ne l'ont reçue que *ad referendum*, se disant sans pouvoir à cet égard. Monsieur Dedel s'est exprimé dans le même sens, et a depuis été approuvé par sa cour, qui n'entend reconnaître Léopold qu'à la dernière extrémité, et quand elle aura perdu tout espoir de faire rompre les négociations. On dit même que le roi Guillaume s'est montré fort satisfait de cet incident, qui en réalité sert parfaitement ses vues de temporisation. Les représentants d'Autriche, de Russie et de Prusse ont expédié des courriers à leurs cours pour demander des instructions spéciales. Tout porte à croire qu'elles seront contraires à la demande de lord Palmerston. Il s'agit maintenant de savoir si ce ministre persistera dans son système. En apparence, lord Palmerston n'a présenté qu'une difficulté de forme de protocole, mais pour les cours du nord et pour le roi des Pays-Bas, c'est la question tout entière. Il y a donc tout lieu de penser que, si le ministre anglais ne cède pas, le différent hollando-belge est loin d'être arrivé à son terme. Au surplus, les cabinets de La Haye et de Bruxelles sont parfaitement d'accord pour désirer également que les choses demeurent dans le statu quo. »

VILLE DE SPA.

COURSES DE CHEVAUX.

Le collège des bourgmestre et échevins, informe le public que des courses de chevaux auront lieu cette année, le 4 et le 7 septembre prochain, chaque jour à midi, dans la plaine au-dessus de la fontaine Minérale de la Sauvenière. Cinq prix seront décernés aux vainqueurs, savoir :

PREMIER JOUR.

Course dite la Poule, prix : 1200 francs, plus 100 francs à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

Course de chevaux de tout âge, nés et élevés dans le pays (indigènes); prix : 1000 francs.

Plus 100 francs à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

DEUXIÈME JOUR.

Course de chevaux de toute race, prix : 3500.

Plus 100 francs à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

Course de chevaux dits bidets de Spa de race ardennaise, prix : 200 francs pour le bidet qui arrivera le premier au but, et 50 francs pour celui qui arrivera le second.

Course d'amateurs, prix : un beau nécessaire en bois verni de Spa pour dames.

Chaque jour des courses, il y aura spectacle et bal à la redoute.

A partir du 20 août courant jusqu'inclus le 3 septembre prochain, le terrain sera mis à la disposition des personnes, qui veulent faire courir pour y exercer les chevaux.

La course dite la Poule sera de deux tours de l'arène et d'une seule épreuve.

Celle des chevaux de tout âge, nés et élevés dans le pays (indigènes) et celle des chevaux de toutes races, seront chacune de deux épreuves et en partie liée.

Celle des bidets sera d'une épreuve.

Celle d'amateurs, sera d'un tour de l'arène en partie liée.

Les chevaux devront être montés par les propriétaires ou leurs amis non par des jockeys.

Nul ne pourra engager ni faire courir dans une course à plusieurs épreuves plus d'un cheval ou jument; dans les courses à une seule épreuve un même propriétaire ne pourra faire courir plus de deux chevaux.

Tout cheval ou jument présenté pour une course, devra appartenir en toute propriété à celui qui le présentera ou le fera présenter en son nom.

Tout propriétaire de chevaux indigènes présentant ou faisant présenter à l'inscription un ou plusieurs chevaux est tenu de justifier de leur origine de la manière prescrite par le règlement.

Les noms, âges et signalements, et autant que possible la généalogie des chevaux étrangers, devront être inscrits et constatés par déclarations signées des propriétaires ou de leurs fondés de pouvoirs.

Le nombre de prix remportés dans un concours public quelconque devra être indiqué exactement lors de l'inscription.

Les déclarations et inscriptions prescrites devront être faites de 9 à 5 heures au secrétariat de l'administration communale, la veille du jour où les courses auront lieu, avec spécification de l'espèce de course à laquelle les chevaux sont destinés, en même temps, les noms et la couleur des vêtements des jockeys seront indiqués par les propriétaires.

Les amateurs désirant faire usage l'un des deux jours ci-dessus indiqués, du champ des courses pour des engagements ou des prix particuliers, devront s'adresser au collège des bourgmestre et échevins, ou aux membres du jury, qui décideront si, et dans quel ordre ces courses pourront avoir lieu.

Pour le surplus on se conformera aux autres dispositions du règlement.

Fait en séance du collège, le 14 août 1858.

Le bourgmestre président, T. F. HAYEMAL.  
Par le collège, le secrétaire, F. ROSETTE.

CONCERT DE M. FERDINAND.

La musique ne figurait pas au programme officiel des trois journées, nos fêtes se seraient passées sans elle. On avait oublié de l'y inviter, pensant qu'elle y serait de trop, sans doute, et la commission s'était montrée singulièrement sobre de plaisirs. Il est heureux que M. Ferdinand y ait songé pour elle; nous l'en remercions volontiers et, après les courses du jour, le concert ne pouvait être que bien venu. L'auditoire, nombreux et brillant, était en verve d'indulgence. Aussi tout le monde a-t-il été applaudi, et les applaudissements bien souvent n'ont été que justice.

Mlle. Marin et Mlle. Hugo se sont fait entendre ensemble et séparément. Nous en connaissons la seconde. Déjà nous avions pu apprécier le goût parfait avec lequel elle dit la romance. Mlle. Marin chantait pour la première fois à Liège. Elle a dit avec beaucoup de charme son air de Bianca de Fernando; elle a mis dans l'*Ave Maria* une sensibilité si vraie et si profonde, une ferveur si sincère et si bien sentie, que nous lui conseillions presque de maîtriser davantage des émotions dont la vivacité et la réalité l'épuisent en nuisant au développement de ses moyens.

M. de R. est un amateur dont le talent n'est pas ordinaire et auquel nous aimerions à tenir compte de son extrême complaisance lorsque nous n'aurions pas à lui rendre justice pour beaucoup de bonnes choses encore. M. de R. possède une assez belle voix, et le travail bien dirigé, l'étude des bons modèles, les conseils des bons maîtres en feront sans faute un chanteur fort distingué.

L'accident survenu au piano ne nous a pas permis d'apprécier convenablement le talent de M. Maréchal, dont le principal mérite nous a paru être un jeu brillant, énergique et chaleureux.

Pour M. Blaes, c'était pour nous une vieille connaissance, mais de celles qu'on revoit toujours avec un nouveau plaisir. C'est pour lui qu'a été la part la plus large dans les applaudissements de la soirée. On l'a applaudi pour son admirable talent, pour sa modestie plus admirable encore et aussi pour la complaisance extrême qu'il a mise à suppléer par son instrument au vide laissé dans le programme par l'absence de M. de Munck.

M. de Munck avait cru pouvoir se dispenser de tenir sa parole. Son indisposition subite le retenait à Bruxelles quand nous l'attendions à Liège. C'est, dit-on, une maladie d'habitude chez cet artiste. Mais c'est quelque chose de bien vieux et de bien décrit que les indispositions subites; du reste, nous ne nous montrerons point sévère à l'égard de cet artiste; il nous a fait entendre deux fois M. Blaes qui ne connaît pas lui les indispositions subites; et nous prendrons volontiers notre part

sur l'absence de M. de Munck, toutes les fois que nous aurons, pour nous en dédommager, M. Blaes et son délicieux instrument.

L'ouverture de la composition de M. Ferdinand a été fortement applaudie; elle nous a semblé orchestrée avec beaucoup de verve; le solo de cor, dans le cantabile, et le principal motif de l'allégo, ont fait le plus grand plaisir.

Mlle Victorine Hugo a chanté la belle romance du même compositeur intitulée: *P'Attente*; elle a mis dans son chant beaucoup de goût et d'expression.

Le bal qui a eu lieu hier, à la salle du Spectacle, était brillant. La société qui s'y trouvait réunie était nombreuse et surtout bien choisie. Les danses ont commencé vers les 9 heures du soir, et se sont prolongées jusqu'à 2 heures du matin.

Les succès qu'obtiennent les personnes qui font usage de la Pommade du savant Dauptren pour arrêter la chute de la chevelure, prouvent jusqu'à l'évidence que la réputation de vogue dont elle jouit à Paris n'a rien d'exagéré et que ce qu'on en rapporte de merveilleux repose sur des faits. (V. aux Annonces.)

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants que le plan d'alignement de la rue du Pont d'Avroy et de rectification de l'avenue du faubourg St-Gilles a été approuvé par arrêté royal du 19 juillet dernier. Il est déposé au bureau des travaux publics, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

SUCCURSALE DE LA BANQUE DE BELGIQUE A LIÈGE.

L'administration de la succursale de LA BANQUE DE BELGIQUE à Liège, a l'honneur de faire connaître qu'elle a établi une CAISSE D'ÉPARGNE dont les intérêts sont fixés à 4 0/0 l'an. Les bureaux situés PLACE ST.-PAUL, n° 58, sont ouverts depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 15 AOUT.

Décès : 1 fille, 1 homme, savoir :  
Jean Charles Moyen, cultivateur, âgé de 44 ans, rue Bois-l'Evêque, veuf de Anne Joseph Delaïresse.

Du 16. — Naissances : 5 garçons, 4 filles.  
Décès : 4 garçons, 2 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir :  
Jean Joseph Martin Berleur, avoué, âgé de 77 ans, rue Gérardrie, époux de Marie Catherine Bihon. — Gérard André, vannier, âgé de 76 ans, rue Basse-Woz, époux en 2<sup>e</sup> noces de Catherine Godenne. — Louis Antoine Joseph Goulet, couvreur en ardoises, âgé de 24 ans, rue Grande-Bèche, célibataire. — Marie Barbe Houssa, sans profession, âgée de 79 ans, rue Puits-en-Sock, veuve de Mathieu Delvigne. — Marie Barbe Joseph Gervalle, sans profession, âgée de 41 ans, rue place du Spectacle, épouse de Henri François Delvaux.

LIBRAIRIE GENERALE

14, RUE DE LA RÉGENCE,

A. LEROUX ET COMP.

RABAIS SUR RABAIS.

Histoire de la Révolution française, par Thiers, 6 vol. in-8°, 1838, au lieu de 50 frs.	21 60
Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 10 vol. in-8°, 1838, au lieu de 55 fr.	56 "
Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812, par le général comte de Ségur, 2 vol., 1855, au lieu de 10 fr.	7 "
Dictionnaire technologique, ou Nouveau Dictionnaire des Arts et Métiers, 11 vol. in-8° à deux colonnes avec un atlas de 277 pl., nouvelle édition, au lieu de 178 fr.	90 "
Encyclopédie moderne, ou Dictionnaire des hommes et des Choses, des Sciences, des Lettres et des Arts, 25 vol. grand in-8° à deux colonnes, au lieu de 200 fr.	90 "
Les fastes universels, 1 vol. in-folio, au lieu de 150 fr.	47 50
Le même ouvrage, 14 vol. in-8°, au lieu de 96 fr.	36 "
Œuvres complètes de Buffon et de Daubenton, 14 vol. in-8° à deux colonnes, 720 planches coloriées, au lieu de 500 fr.	140 "
Précis de la Géographie universelle, par Malte-Brun, 6 vol. grand in-8°, à deux colonnes, avec atlas de 71 cartes coloriées, au lieu de 106 fr.	65 "

On trouvera au même établissement une quantité d'autres ouvrages au rabais. — Bureau général d'abonnement à toutes les publications pittoresques et autres. — Les personnes qui prendront pour 500 fr. d'ouvrages jouiront encore d'une sûr remise.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain-Pont.

A LOUER UN BEAU ET GRAND QUARTIER de 8 pièces dont cinq à feu et que l'on peut diviser, avec cave, grenier, cour, jardin indépendant et la jouissance d'un bosquet, à Fragnée, n. 869, près du Casino. 1117

à louer garni ou non

BEL APPARTEMENT.

S'adresser rue Pêcheurue, n° 1406 bis. 1160

A LOUER pour le 1er septembre prochain, une MAISON avec jardin, située faubourg St.-Gilles, vis-à-vis de la rue des Patiens. S'adresser au n° 431, même faubourg. 1129



## Vente par Licitation.

JEUDI 50 AOUT 1858, à 10 heures du matin,  
M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, ADJUGERA PUBLIQUEMENT AUX ENCHÈRES, au bureau de la justice-de-paix, au canton du Nord de la ville de Liège, rue derrière le palais, n° 445.  
UNE MAISON, composée de deux corps de logis, avec cour, etc., sise rue derrière le Palais, n° 76 à l'enseigne du courrier, près l'église Saint-Antoine, à Liège.  
L'acquéreur entrera immédiatement en jouissance et aura des facilités pour le paiement.  
S'adresser audit notaire PARMENTIER. 1147

**A VENDRE**  
SANS LA FACULTÉ DE SURENCHÉRIR  
ET EN UNE SEULE SÉANCE,  
LES  
**IMMEUBLES**  
CI-APRÈS,  
SITUÉS A SÉRAING, PRÈS DE LIÈGE,  
ET  
**DU BEL ÉTABLISSEMENT**  
**DE VERRERIE.**  
**DU VAL SAINT LAMBERT.**

LE 20 AOUT 1858, à deux heures de relevée,  
Le notaire GILON exposera en vente aux enchères, en la maison sous-indiquée :  
1er lot.  
Une très-belle, grande et solide MAISON, bâtie depuis peu d'années, avec remise, écurie, jardin, clos de murs garnis d'arbres fruitiers, située près du Val Saint-Lambert, propre par sa construction et sa situation avantageuse aux bords de la grande route et de la Meuse, soit à une maison de campagne ou au commerce, spécialement à une tannerie, auberge ou au commerce de bois.  
2e lot.  
Un TERRAIN, contenant 29 ares servant de magasin de bois, situé près de ladite maison et au bord de la Meuse.  
3e lot.  
Un petit BOIS, connu sous le nom de Parc du Val Saint-Lambert, contenant 5 hectares 58 ares, clos de murs, avec pavillon dominant le beau vallon de la Meuse.  
4e lot.  
Un BATIMENT D'HABITATION, connu sous le nom de Tourette, situé sur le bord de la grande route, avec jardin et dépendances.  
Et finalement un TERRAIN propre à bâtir, situé entre la grande route et la Meuse, qui sera divisé en plusieurs lots au gré des amateurs.  
S'adresser audit notaire à Seraing, pour prendre inspection des titres et des conditions.  
Il y a toute sûreté pour acquérir et on peut obtenir des grandes facilités pour le paiement. 1042

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

**LE TAFFETAS GOMMÉ**  
préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DÉTRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

**LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.**  
Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

**POMMADE DU BON DUPUYTREN.**

Ce cosmétique préparé par M. Mallard, pharmacien à Paris, d'après la formule de l'illustre chirurgien en chef de l'hôtel Dieu, est employé avec le plus grand succès pour arrêter LA CHUTE DE LA CHEVELURE, en favoriser le retour et prévenir sa décoloration, 2 fr. 50 c. le pot. Dépôt chez M. Decamps phar. rue de la Régence, à Liège. On trouve à la même pharmacie LA PATE TYLACÉENNE, pour la guérison des cors, et L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, phar. à Paris, spécifique pour la cure des maladies SECRÈTES

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

## DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES

# HOUILLE,

PLOMB ET AUTRES MINÉRAIS,  
GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE  
**78 hectares 25 ares,**

DÉPENDANS DES COMMUNES DE

**VILLERS-LE-BOUILLET ET ANTHEIT.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 2 août 1858, sous le n° 1771 du répertoire particulier, le sieur Jean-François Melen, domicilié aux Cabaintes, commune de Villers-le-Bouillet, a demandé la concession des mines de houille, plomb et autres minerais, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de soixante dix-huit hectares vingt-cinq ares, dépendans des communes de Villers-le-Bouillet et Antheit et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

**AU NORD.**

partant de la ferme et grange appartenant à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Delchambre d'Herstal de Huy, par une ligne droite longue de 1090 mètres, se terminant à la jonction du chemin nommé Thier Paquay, avec le chemin conduisant des Cabaintes à Ampsin.

**A L'EST,**

prenant alors ce dernier chemin vers le Sud et le continuant jusqu'à la rencontre de celui conduisant à Halbosart que l'on suit également jusqu'à la haye qui sépare une terre de la commune de Villers-le-Bouillet d'avec la prairie appartenant au sieur Godbille; suivant cette haye sinueuse jusqu'au chemin qui conduit à Ampsin, suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à la rencontre du ruisseau qui sépare le bois appartenant audit Melen, de celui dit du Sart, situé sur la commune d'Ampsin.

**AU SUD,**

remontant ledit ruisseau, formant la limite séparatoire desdits bois jusqu'à la rencontre d'un filet d'eau qui traverse le bois appartenant ci-devant au sieur Mottart, suivant ledit filet d'eau qui sépare le bois Berleur et diverses propriétés particulières sur une longueur d'environ huit cents mètres; de ce point par une ligne droite longue de deux cent quarante mètres traversant les propriétés appartenant à MM. Delloye et d'Autrebande et aboutissant à un bois appartenant à ces derniers.

**A L'OUEST,**

de ce point par une ligne droite longue de six cent cinquante-un mètres aboutissant à l'angle Nord-Ouest de la maison appartenant à l'épouse Destexhe, née Grevesse, et enfin de ce dernier point partant aussi par une ligne droite longue de deux cent soixante mètres jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la grange et ferme appartenant à la V<sup>e</sup> Delchambre, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers 25 centimes par hectare, se soumettant au surplus à payer telles autres indemnités que le gouvernement croira, dans sa sagesse, mettre absolument à sa charge.

## LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

## CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy, Villers-le-Bouillet et Antheit, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.  
2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.  
3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.  
Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.  
Fait à Liège, en séance le 7 août 1858.

Présens : MM. Scronx, faisant les fonctions de président en qualité de délégué de M. le gouverneur, Hubart, Gouvy, Lekeu et Warzée, greffier.  
Pour expédition conforme, le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

# ASSURANCE

CONTRE

# INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140.

1 fr. 25 c<sup>e</sup> **DICTIONNAIRE** relié, 1 f. 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 500.000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU DU POLITIQUE.

## BOURSES.

PARIS, LE 14 AOUT.

Trois p. c. . . . .	80 95	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	104	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	111 70	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2035		Dette active. . . . .	22 1/8
Obl. vil. de Par. 1163		Id. passive. . . . .	—
Emprunt belge. . . . .	104	Emp. rom. . . . .	101 5/4
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	99 75
Banque de Belgiq. 1445		Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

AMSTERDAM, LE 15 AOUT.

Holl. Dette activ. 101 15/16		Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	51 7/8	Pologne. L. fl. 500 . . . . .	118
Différée. . . . .	125 1/2	Pr. L. de Rd. 50 . . . . .	117 1/4
Billet de change. 25		Espagne. E. Ard. . . . .	20 7/16
Obl. synd. d'am 95 5/8		Dito grd. . . . .	—
Id. 3 1/2. 79 3/4		Dette diff. anc. . . . .	5 7/8
S. de C. des P.-B. 166 3/4		Id. nouv. . . . .	—
Id. nouvelle. . . . .	—	Id. passive. . . . .	4 7/8
Russie. Hope et Co 105 3/8		Autr. Métall. 5. . . . .	105 1/2
Id. 1829, 5. 105 1/4		Bas. Obl. à Lond. . . . .	81
Inscr. au gr. livre 69 3/8			

LONDRES, LE 14 AOUT.

3% consolidés. . . . .	94 5/8	Différées. . . . .	8 5/4
BELG. 1852, c. . . . .	102 1/4	Passives. . . . .	4 5/4
Hol. Dette active. 54 5/4		Russie. . . . .	114
Portug. 5 p. c. . . . .	36 1/4	BRESIL. . . . .	85 1/4
Id. 3 p. c. . . . .	25 5/4	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	25
Est. Emp. 1854. . . . .	21 1/2		

ANVERS, LE 15 AOUT.

ANVERS. Det. act. 104 1/2		A Prusse. Em. à Berl. . . . .	116 5/4
Id. det. diff. 49		A Naples. Cert. Fal. . . . .	95 5/4
Emp. de 48 mill. 101 1/2		Er. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 5/8
Id. de 50 mill. 91		A Cert. à A. 1854. . . . .	100 5/8
Holl. Dette activ. . . . .	—		
Rente rembours. . . . .	—	CHANGES.	
Autriche. Métall. 106 1/2		Amsterd. C. jours. . . . .	5/8 % p. A
Lots de fl. 100. . . . .	—	Id. 2 mois. . . . .	—
Id. 250. . . . .	460	Rotterdam. C. jours. . . . .	5/8 % p. P
Id. 500. . . . .	—	Id. 3 mois. . . . .	—
Poloc. Lots fl. 500. . . . .	116 5/4	Paris. C. jours. . . . .	1/8 av. A
Id. 500. . . . .	—	Id. 2 mois. . . . .	5/8 p. A
Prus. Em. L. 1854. . . . .	81	Londres. C. jours. . . . .	40/5 P
Espagne. Ardoins. . . . .	20 5/8	Id. 2 mois. . . . .	40 1/2 A
Dette passiv. 1854. . . . .	—	Francfort. C. jours . . . . .	35 15/16 A
Id. Différée. . . . .	6	Id. 3 mois. . . . .	—
DANEMARC. E. Noit. . . . .	—	Dito à L. . . . .	—
Dito à L. . . . .	75 1/4		

BRUXELLES, LE 16 AOUT.

Dette active 2 1/2 55		A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. 101 1/2		Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	91 1/2	Mutualité. . . . .	117 1/4
Id. de 37 mill. . . . .	75 5/4	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	98 1/4	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	828	Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1760	Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	148	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	—	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	115	Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourgeoise . . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	100	Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—	Herve. . . . .	—
Fleuu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Sclessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	124 1/2	Holl. Dette active. . . . .	54 1/4
Levant du Fleuu. . . . .	—	Losrenten inscrit. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq. . . . .	106 1/4
Sars-Longcham. . . . .	190	Naples. C. Falcon. . . . .	95 1/2
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoins. . . . .	20 1/4
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	120	Vien de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charb. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. . . . .	—
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	101 1/2

VIENNE, LE 8 AOUT.

Métalliques, 107 25/32. — Actions de la Banque, 1440 1/2.  
Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.